



PROJET PÉDAGOGIQUE

ALSH de Toutifaut

Vacances d'automne
Du lundi 19 au vendredi 30 octobre 2020

Sommaire

	Descriptif de l'accueil	p. 3
I.	Rappel des intentions éducatives du projet éducatif	p. 4
II.	Les objectifs pédagogiques	p. 4
III.	Les activités	p. 5
IV.	La répartition des temps respectifs d'activité et de repos	p. 6
V.	Les mesures prises pour l'accueil des mineurs pendant la crise sanitaire du Coronavirus	p. 8
VI.	Les modalités de participation des mineurs	p. 9
VII.	Les caractéristiques des locaux	p. 9
VIII.	Les rôles et modalités de fonctionnement de l'équipe	p. 10
IX.	Les modalités d'évaluation de l'accueil	p. 12

Descriptif de l'accueil

Nature de l'accueil : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Adresse : 1340, route de Georges - 24100 Bergerac

Tél : 05.53.57.00.52 ou 05.53.27.05.68

alsh.bergerac@la-cab.fr

L'ALSH de Toutifaut est une structure gérée par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Il accueille des enfants de 3 à 14 ans, répartis en un pôle maternel et un pôle primaire.

Il se situe à la périphérie de la commune de Bergerac, sur un site boisé de 7 hectares. Il comprend une dizaine de bâtiments répartis, en fonction des groupes d'âge d'enfants, en lieux de vie, d'activités et de restauration.

Organisateur : Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Domaine de la Tour - La Tour Est - CS 40012 - 24112 Bergerac Cedex

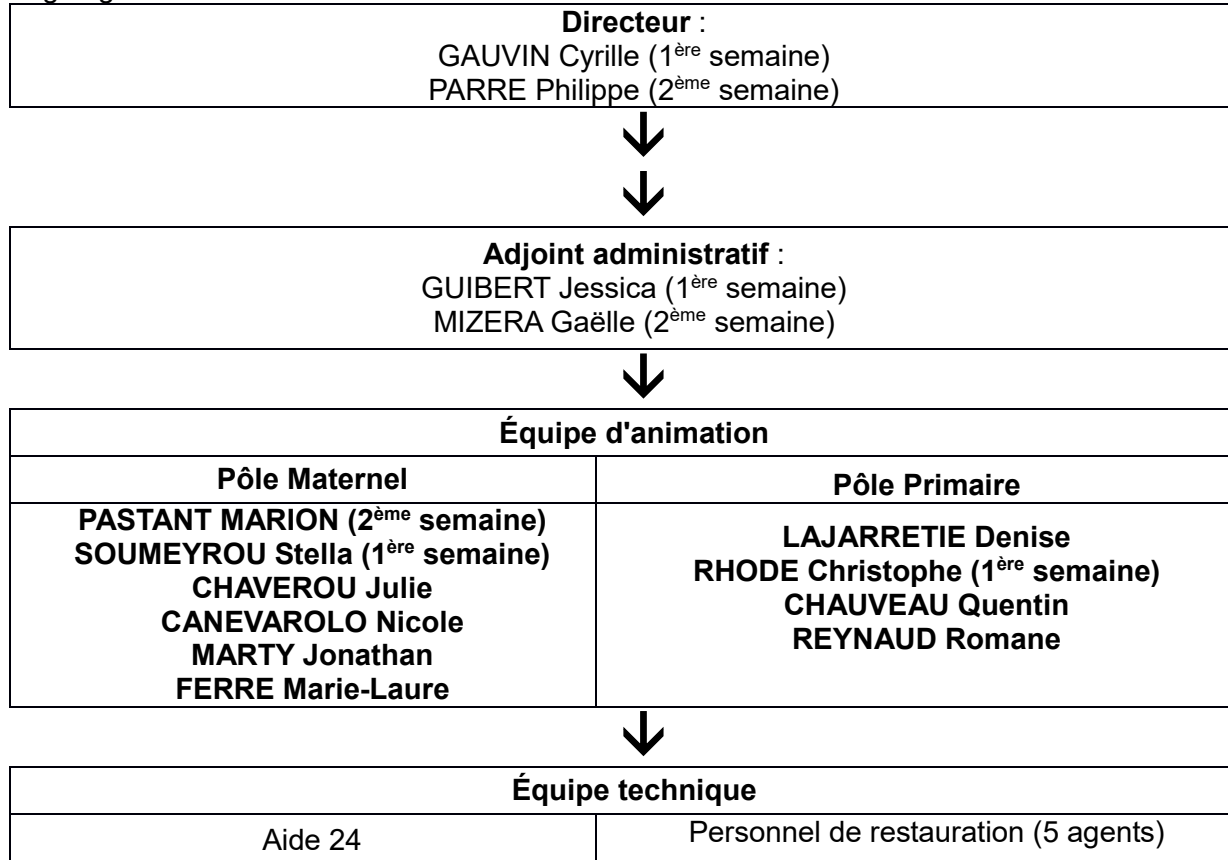
Nombre de places et âges des enfants : **154** places de 3 à 14 ans

Période : Vacances d'octobre 2020 du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre.

- En journée : de 7h30 à 18h30
- En ½ journée le matin ou l'après-midi sans repas à partir de 13h00.
-

Au vu de la situation épidémiologique actuelle, l'accueil de Loisirs est organisé en fonction des directives gouvernementales (décret n° 2020-1096 du 28 août 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020) comme suit :

Organigramme :



Il est fait appel à des animateurs saisonniers qualifiés (BAFA ou équivalent) ainsi qu'à des animateurs stagiaires durant les vacances scolaires en fonction des besoins d'encadrement conformément à la réglementation DDCSPP et du nombre prévisionnel d'enfants accueillis sur la structure.

I. Rappel des intentions éducatives du Projet Educatif

L'Accueil de Loisirs est une richesse supplémentaire dans la construction de l'enfant en tant que futur adulte.

Il répond aux besoins et aux rythmes de l'enfant et du jeune en toute sécurité (affective, morale et physique).

Dans ce contexte particulier de gestion de crise sanitaire, nous nous efforcerons de proposer des temps favorisant l'épanouissement de l'enfant et proposer un vrai temps de vacances apprenantes autour d'un axe :

Promouvoir le loisir éducatif

Le rôle de l'animateur est de créer les conditions propices aux enfants en vue de permettre la construction de leur identité et l'émergence de leurs idées. L'enfant ou le jeune doit pouvoir avoir le droit et la liberté de s'exprimer, de choisir, de proposer.

Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, du jeune, par le jeu et l'activité dans le respect de ses rythmes et de ses besoins chrono-biologiques.

Garder toujours à l'esprit que les temps passés par l'enfant sur les structures de loisirs doivent être des temps de détente et de plaisir, tout en découvrant et en apprenant.

II. Les objectifs pédagogiques

Les responsabilités et les tâches sont réparties en fonction des besoins des enfants et des attentes de chaque animateur en cohérence avec le projet éducatif. Il donne naissance à des projets d'animations qui se concrétisent par un programme d'activités. **Nous nous appuyons ici sur les compétences de chaque encadrant et la complémentarité dans l'équipe pour développer au mieux le programme d'activités proposé dans le contexte actuel.**

Objectifs pédagogiques :

Développer la notion de citoyenneté et du vivre ensemble

Objectifs opérationnels

- Associer les enfants aux dispositifs mis en place dans le contexte actuel : laisser libre cours à leur imagination, multiplier les temps d'échanges et de dialogues

Actions :

- Proposer des activités favorisant la resocialisation afin de faire vivre des moments épanouissants, facilitant l'atténuation de certains microtraumatismes liés à la période COVID-19.

Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant

Objectifs opérationnels

- Apporter au quotidien une ambiance agréable, ludique et détendue.
- Eveiller la curiosité et l'imaginaire de l'enfant en lui proposant des activités de découverte (de soi, des autres...). Les activités artistiques permettent à chacun de s'exprimer librement et de partager ses idées et ses connaissances.
- Le projet d'activités (manuelles, jeux, expressions, sport...) doit permettre à chaque enfant de s'épanouir pleinement.

Actions :

- Proposer des activités complémentaires en fonction des besoins des enfants identifiés en amont.

- Proposer des lieux consacrés au repos et aux temps calmes (bibliothèque, jeux de constructions, jeux de société pour les plus grands, un véritable temps de sieste après le repas pour les plus jeunes).

Sur le pôle maternel : activités manuelles, sportives et artistiques sur le thème des monstres, chorégraphie, théâtre, boom.

Sur le pôle primaire : activités manuelles, sportives et artistiques sur le thème des monstres, ludothèque, sortie châtaignes, caisse à savon, chorégraphie, grands jeux, jeux de société et journée déguisée en primaire, photomaton à grimaces.

III. Activités :

Elles sont proposées en lien avec le thème « Drôles de monstres » et au choix de l'enfant ;

La qualité éducative des activités tient compte :

- Du respect des rythmes chrono biologiques de l'enfant,
- De la pertinence de l'organisation des activités.
- Depuis plusieurs années, l'équipe d'animation s'est enrichie de nouvelles compétences et de nouveaux savoir-faire à travers des recrutements à profil, (sport, musique, environnement, arts plastiques, encadrement d'enfants en situation de handicap...).
- L'offre de loisirs culturelle et sportive reste adaptée aux rythmes et à l'âge de l'enfant. L'accueil et la prise en charge de chaque enfant se font en fonction des arrivées échelonnées des enfants sur site.

Nous veillons à ce que chaque activité soit une plus-value éducative pour l'enfant. Chaque activité doit avoir du sens tout en étant un moyen au service des objectifs éducatifs et pédagogiques.

Au vu du protocole sanitaire du ministère, de la rentrée scolaire 2020/2021 :

- le port du masque « grand public » est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

- aucune règle de distanciation ne s'impose au sein d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos (salle d'activités, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

La distanciation physique d'au moins un mètre dans les espaces clos, entre les encadrants et mineurs ainsi qu'entre ces derniers quand ils sont côte à côte ou face à face, n'est pas obligatoire. Néanmoins, les espaces sont organisés de façon à maintenir la plus grande distance possible.

En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les mineurs de groupes différents, dans la mesure du possible.

La répartition des enfants par tranches d'âges ; 3/4 ans, 4/5 ans, 5/6 ans, 6/8 ans et +8ans ; permet de mettre en place les consignes du protocole.

Le programme d'activités proposé tient compte de la distanciation et des gestes barrières. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

- La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges de (livres, ballons, jeux, crayons etc.) est permise.

- L'organisation d'activités en plein air ne nécessite pas de distanciation physique.

Lors de la pratique d'activités physiques, la distance physique doit être au minimum de 2 mètres, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité sportive ne le permet pas.

- Les personnes intervenant ponctuellement au sein des accueils notamment pour la mise en place d'activités culturelles, physiques et sportives peuvent être admises dans la structure dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrières,

IV. La répartition des temps respectifs d'activité et de repos

La vie quotidienne des vacances

A travers l'organisation de la vie quotidienne l'équipe s'engage à respecter la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis, notamment au vu des directives du protocole sanitaire de la rentrée scolaire de septembre 2020/2021 (cf VIII Le rôle des animateurs).

Objectifs	Moyens
ACCUEIL de 7h30 à 9h00	
Prendre en considération les différents rythmes de l'enfant	Arrivées échelonnées
Contrôler les présences	Inscription des enfants sur une liste, pointage sur tablettes. Attention, en raison du contexte actuel, la carte nominative de l'enfant ne sera plus demandée.
Échanger/informer/donner confiance	Accueil des parents sécurisé (sauf exception, les parents ne sont pas admis sur les lieux d'activités des mineurs, masque obligatoire pour accéder au bureau)
Sécuriser l'accueil	Liste des enfants dans les lieux de vie, les horaires d'arrivée et de sortie sont échelonnés,
Proposer un accueil adapté	Lieux de vie aménagés : une salle par tranche d'âges.
ACTIVITES de 9h à 11h30 et de 14h à 16h	

Dans l'intérêt de l'enfant, assurer sa sécurité physique et morale, favoriser son épanouissement	Mise en place d'activités que les animateurs adapteront eu égard au contexte particulier et en lien avec le projet pédagogique
TEMPS D'ADAPTATION 3/6 ans	
Permettre aux enfants d'avoir des rythmes d'activités différenciés	L'animateur propose un temps de sieste pour les 3/4 ans et/ou de temps calme pour les 4/5 et 5/6 ans (lecture, petits jeux calmes, ...), des temps de retour au calme en primaire.
REPAS ECHELONNES DE 11h30 à 12h30	
Respecter les consignes de sécurité.	Deux services de restauration dans 3 réfectoires à partir de 11h30 : le repas des 3/5 ans et 6/8 ans de 11h30 à 12h30, le repas des 5/6 ans et 8/14 ans entre 12h30 et 13h15. Lavage des mains avant et après le repas. Respect des groupes (aucun croisement d'enfants dans les réfectoires). Respect d'une distance de 1m linéaire entre deux tables.
GOUTER de 16h15 à 16h45	
Répondre aux besoins physiologiques de l'enfant. Respecter les consignes de sécurité	Goûter organisé et mis en place par les animateurs dans des salles différentes.
DEPARTS ECHELONNES de 16h30 à 18h30	
Être à l'écoute de l'enfant en le mettant dans les meilleures conditions pour son départ. Les parents récupèrent leur enfant à Toutifaut, entre 16h30 et 18h30, un animateur les accueille au portail.	
Veiller à la sécurité, être responsable et appliquer les règles et conditions d'organisation des activités, respecter les recommandations sanitaires du protocole.	

SERVICE DE TRANSPORT

Deux lignes de bus sont mises en place le matin et le soir :

MATIN					
Ligne Sud			Ligne Nord		
08h00	Collège E. Le Roy		08h00 République		
08h20	Toutifaut		08h30 Toutifaut		
SOIR - Départ de Toutifaut					
Ligne Sud			Ligne Nord		
17h00	Départ	Toutifaut	17h10	Départ	Toutifaut
17h20	Arrivée	Collège E. Le Roy	17h30	Arrivée	Pl. République

Le départ de la structure se fait à 17h. Les animateurs sont présents dans le bus suivant les taux d'encadrement réglementaires.

Les enfants prenant le bus, sont récupérés à leur descente par leurs parents aux différents points de ramassage des deux circuits.

V. Les mesures prises pour l'accueil des mineurs pendant la crise sanitaire du Coronavirus

Le directeur de l'accueil est la personne chargée du suivi sanitaire en qualité de référent covid-19.

Accueil des enfants :

Pour pouvoir accueillir les enfants dans le cadre de la procédure mise en place contre le virus, des groupes seront organisés dans différentes salles. Les animateurs expliqueront les gestes, à respecter ainsi que les consignes de sécurité.

Accueil des familles :

Les responsables légaux sont informés préalablement à l'inscription du mineur des modalités d'organisation de l'accueil et, notamment, de la constitution de sous-groupes de mineurs, de l'importance du respect des gestes barrières par eux-mêmes et leurs enfants à l'arrivée au sein de l'accueil.

Les parents doivent avoir pris connaissance des précautions mises en place et se doivent de les respecter c'est à dire : un parent à la fois dans l'espace d'accueil le matin et le soir avec un masque. Les familles comme les animateurs doivent respecter une distance d'un mètre entre eux. Une procédure d'entrée et de sortie est conçue pour favoriser la circulation dans les locaux. A l'entrée de l'accueil du gel hydro alcoolique est mis à disposition des parents. Dans le cas où un jeune présente des symptômes les parents sont tenus de venir le chercher.

Les familles sont aussi tenues de prévenir la structure si le jeune ou un membre de leur famille présentent des symptômes liés au virus.

Hygiène des mains et hygiène respiratoire :

Les animateurs ainsi que les enfants devront se laver les mains dès leur arrivée dans la structure, après chaque activité, avant et après chaque passage aux toilettes pendant au moins 30 secondes avec du savon, avec un séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable. Les mains devront être nettoyées après s'être mouché, avoir toussé, éternué, après chaque changement de lieux. Avant de quitter la structure toutes les personnes présentes que ce soit enfants ou animateurs doivent se laver les mains.

Les enfants de plus de 11 ans devront être munis d'un masque fourni par leur responsable légal.

Les animateurs portent également des masques fournis par l'organisateur de l'accueil.

La prise de température :

- Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

- L'accueil de loisirs est équipé de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (ou des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

Hygiène des locaux :

Les structures accueillant des mineurs sont nettoyées tous les jours (sols et surfaces potentiellement contaminés). Le matériel et les jeux utilisés par les jeunes, les poignées de portes, tables, chaises, toilettes sont régulièrement désinfectés par l'équipe d'animation. L'approvisionnement des espaces d'hygiène (toilettes et savon) est constamment effectué. Les différents locaux sont aérés plusieurs fois par jour.

Le port du masque (masques grand public) :

- Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil et au contact avec les mineurs dans les situations où la distanciation d'au moins 1 m ne peut être garantie.
- Le port du masque est pros crit pour les mineurs de moins de 6 ans.
- Le port du masque n'est pas recommandé pour les mineurs de moins de 11 ans
- Le port du masque est requis pour les mineurs, lorsqu'ils présentent des symptômes d'infection COVID-19 ; auquel cas, ils sont isolés, munis d'un masque adapté fourni par l'organisateur, dans l'attente de leurs responsables légaux.
- Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants.
- Les masques seront fournis par la CAB pour les encadrants.

Hygiène des bus :

- Les jeunes de plus de 11 ans doivent porter un masque dès lors que les distances de sécurité ne peuvent pas être respectées à l'intérieur du véhicule.
- Le chauffeur doit porter un masque ainsi que les jeunes et maintenir les distances de sécurité avec les passagers.
- Le véhicule utilisé doit faire l'objet, avant et après son utilisation, d'un nettoyage et d'une désinfection dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux.

VI. Les modalités de participation des mineurs

L'accueil se déroule dans la salle polyvalente pour les plus de 6 ans et dans la salle de jeux pour les moins de 6 ans. Les animateurs sont disponibles et à l'écoute des enfants afin de permettre un accueil individualisé.

Les enfants pourront choisir l'activité proposée ou non et émettre des souhaits lors de temps de paroles organisés par l'équipe. L'équipe s'adapte pour prendre en compte leur demande et permettre une programmation à moyen terme.

Pour les maternels, cette notion de verbalisation de leurs envies est essentiellement décryptée par l'animateur qui tiendra compte de leur posture (fatigué, excité, enjoué, réceptif ou non...) pour réguler les temps d'activité en y intégrant des temps calmes.

VII. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés

Espace de loisirs maternel

Il se compose de trois ensembles de bâtiments répartis entre les trois tranches d'âges allant de 3 à 6 ans :

- Les poussins (3/4 ans) : un bâtiment comprenant une salle d'activités, une salle de repos, un bloc sanitaire et une salle de jeux. Ces deux derniers sont communs aux deux autres groupes du pôle maternel ;
- Les loulous (4/5 ans) : un bâtiment comprenant une salle d'activités et une salle de jeux/repos ;
- Les moussaillons (5/6 ans) : un bâtiment comprenant une salle d'activités et une salle de motricité. Cette dernière est commune aux deux autres groupes du pôle maternel.

L'ensemble des salles d'activités du pôle maternel représente une superficie de 257 m². La superficie des salles de repos de ce pôle est de 51 m².

Espace de loisirs primaire

Il se compose de trois ensembles de bâtiments répartis entre les deux groupes d'âge allant de 6 à 14 ans :

- Les 6/8 ans : un bâtiment comprenant trois salles d'activités. Attenante à ces salles, une salle polyvalente de 190 m² est utilisable par l'ensemble des groupes ;
- Les 8/14 ans : un bâtiment comprenant deux salles d'activités et un bâtiment comprenant une salle d'activités.

L'ensemble des salles d'activités du pôle primaire représente une superficie de 402 m².

Autres infrastructures de l'accueil de loisirs :

- Un bâtiment de restauration comprenant quatre réfectoires pour une superficie totale de 155 m², d'un bloc sanitaire adapté pour l'accueil des personnes à mobilité réduite, d'une cuisine et d'un vestiaire pour le personnel
- Un bâtiment accueil, bureau et salle de repos enfants malades de 42 m²
- Une salle de réunion pour les animateurs de 22 m²
- Un office de 35 m²
- Deux vestiaires piscine et un poste de secours
- Deux piscines (un grand bain + un petit bain)
- Un bloc sanitaire primaire et maternel
- Un circuit pour petites voitures radiocommandées
- Un terrain de football + un terrain de volleyball
- Une aire de jeux pour les plus de 6 ans et une aire de jeux pour les moins de 6 ans
- Deux préaux
- 7 hectares d'espaces verts boisés
- Un local technique pour l'agent d'entretien

VIII. Les rôles et modalités de fonctionnement de l'équipe

Le directeur :

- Anime l'équipe
- Met en œuvre le dispositif organisationnel de la structure
- Est garant de la démarche pédagogique et de sa pertinence par rapport aux orientations éducatives
- S'assure que l'enfant trouve sa place dans l'offre de loisirs éducatifs
- Gère et contrôle le personnel de restauration
- Organise l'entretien du site
- S'inscrit dans un processus de formation et de tutorat, auprès des personnels
- Est un gestionnaire administratif, financier et d'équipement
- A pour mission la mise en œuvre et le suivi des partenariats

Le directeur adjoint :

- Seconde le directeur dans ses différentes fonctions
- Met en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définis en équipe
- Participe aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan
- Doit être vigilant, présent, disponible à tous les moments

- Occupe les fonctions de direction en l'absence du directeur titulaire

L'animateur :

Il a pour rôle d'animer, d'organiser, de réguler tous les moments de la vie quotidienne et collective des enfants conformément aux dispositifs de la réglementation mise en place pour la COVID-19.

- **Est en contact direct avec les enfants et doit veiller à leur** sécurité physique, morale et affective **mais aussi et surtout en cette période particulière à appliquer les gestes barrières.**
- Construit une relation de qualité avec les enfants qui lui sont confiés, qu'elle soit individuelle ou collective.
- Participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs : parents, intervenants, personnels de service... Il doit donc manifester une réelle capacité à travailler en équipe.

Une vigilance particulière est demandée à l'ensemble du personnel pour :

- **appliquer les gestes barrières (port du masque, lavage des mains systématique, respect des distances de sécurité)**
 - ne pas fumer en présence des enfants.
 - ne pas utiliser de portable sans cas d'urgence.
 - mettre en ordre les salles, vérifier les fermetures des portes, fenêtres, lumières, WC.

Différentes formes de réunions :

- 1- En amont du séjour : au cours de réunions hebdomadaires, l'équipe d'animation permanente travaille sur les projets d'animations et d'activités.
- 2- Les saisonniers recrutés pour le séjour, se voient proposer de rencontrer l'équipe sur des temps adaptés afin qu'ils fassent des propositions d'activités en lien avec les projets et les tranches d'âges.
- 3- Pendant le séjour, après le repas pendant le temps calme et de sieste, une réunion hebdomadaire est programmée. Un animateur par tranche d'âge est détaché et fait le compte rendu au reste de l'équipe via le cahier de liaison. Ce temps de régulation permet d'aborder toutes les problématiques rencontrées : adaptation des grilles d'activités, partage des informations, préparation sorties, recadrage.
- 4- Réunion individualisée avec les saisonniers et les stagiaires pour une évaluation de leur travail et bilan du séjour.
- 5- Une réunion informelle peut avoir lieu à tout moment si nécessaire.

Au cours de ces réunions, les animateurs et le directeur peuvent partager les informations, évaluer les écarts entre le projet pédagogique et la réalité du terrain pour réajuster le comportement ou les actions de chacun. C'est aussi l'occasion de régler certains détails mais aussi de dynamiser, d'écouter, de maintenir une cohérence de groupe.

Au cours de ces réunions, les animateurs et le directeur peuvent partager les informations pour réajuster le comportement ou les actions de chacun. C'est aussi l'occasion de régler certains détails mais aussi de dynamiser, d'écouter, de maintenir une cohérence du groupe.

C'est un moment important mais aussi convivial. Pour réaliser ce travail dans les meilleures conditions, l'équipe dispose d'outils tels que :

- un cahier de liaison référents/adjoint pédagogique dans lequel sont notées toutes les informations que souhaitent communiquer les membres de l'équipe
- des livrets de projet d'actions où les thèmes sont renseignés et les activités sont inscrites dans des plannings
- une grille de présences et absences du personnel permanent.

IX. Les modalités d'évaluation de l'accueil

Afin que le projet pédagogique soit le reflet du fonctionnement de l'équipe et un véritable outil de travail, des outils d'évaluation sont mis en place: critères, indicateurs et grilles d'évaluation. Ils font l'objet d'échanges et d'analyse de pratiques en équipe puis avec la coordinatrice Jeunesse de la CAB et avec la Directrice du service Enfance et Jeunesse. Ces outils permettent de mesurer l'écart entre les objectifs fixés dans le projet pédagogique et la concrétisation sur le terrain à travers nos différents moyens.

Une synthèse de ces évaluations est faite pour permettre un retour à la direction et aux élus jeunesse.